

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0389/PR/MDN portant approbation du Budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'Exercice 2011.

n° 2011-0389/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication
19 mai 2011

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2011

Date du numéro
31 mai 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24 avril 1984 portant création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des établissements publics

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Délibération n°2009-002/CMR du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 janvier 2011

SUR Proposition du Ministre de la Défense.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite en recette et en dépense à 1 539 552 323 Fdj, pour l'Exercice 2011 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 26 décembre 2010.

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH